IPCO®

LEGEND® B

LIQUIDE ADJUVANT

USAGE COMMERCIAL

Mélange de tensioactif et d'huile adjuvante supérieure pour l'emploi avec l'herbicide LEGEND A dans le blé de printemps et le blé dur. Vente autorisée pour l'emploi dans les provinces des prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, d'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique

GARANTIE :
Mélange d'hydrocarbures de pétrole 83%
Mélange tensioactif 17%

LIRE CETTE ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 29527
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 6.4 L

La Coopérative Interprovinciale Limitée,
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 679-0210

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

<u>Contenants recyclables :</u>
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

<u>Contenants à remplissages multiples :</u>
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le liquide adjuvant LEGEND B est une huile émulsifiable. Cet adjuvant à ajouter dans la cuve du pulvérisateur doit être mélangé au l'herbicide LEGEND A pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine (cultivée) spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq, de l'ivraie de Perse et de la graine de l'alpiste des Canaries spontanée dans tous les types de blé de printemps et de blé dur.

MODE D'EMPLOI

CULTURES : Blé de printemps et blé dur
Le liquide adjuvant LEGEND B doit toujours être utilisé avec l'herbicide LEGEND A contenant 240 g ia/L. Utiliser comme adjuvant à raison de 0,8 – 1,0% v/v (0,8 à 1,0 L de liquide adjuvant LEGEND B pour 100 L de solution à pulvériser, ou de 0,4 à 0,5 L de liquide adjuvant LEGEND B pour 50 L de solution à pulvériser, ou de 0,24 à 0,3 L pour 30 L de solution à pulvériser.

DOSES D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE PAR VOIE TERRESTRE DANS 50 et 100 L/ha d'eau:

Pour supprimer : FOLLE AVOINE AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ GRAIN DE L' ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE	Pour supprimer : FOLLE AVOINE AVOINE (CULTIVÉE) SPONTANÉE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ Grain de l'ALPISTE DES CANARIES SPONTANÉE IVRAIE DE PERSE
Doses pour l'emploi avec 50 L/ha d'eau	
LEGEND A 230 mL/ha + Liquide adjuvant LEGEND B 400 mL/ha avec 50 L/ha d'eau (0,8% v/v)	LEGEND A 290 mL/ha + Liquide adjuvant LEGEND B 500 mL/ha avec 50 L/ha d'eau (1,0% v/v)
Doses pour l'emploi avec 100 L/ha d'eau	
LEGEND A 230 mL/ha + Liquide adjuvant LEGEND B 800 mL/ha avec 100 L/ha d'eau (0,8% v/v)	LEGEND A 290 mL/ha + Liquide adjuvant LEGEND B 1 L/ha avec 100 L/ha d'eau (1,0% v/v)

Consulter l'étiquette de l'herbicide LEGEND A pour de plus amples détails concernant les doses d'emploi et les directives de mélange.

DOSES D'EMPLOI POUR L'ÉPANDAGE PAR VOIE AÉRIENNE :

Pour supprimer : FOLLE AVOINE	Pour supprimer : FOLLE AVOINE SÉTAIRE VERTE SÉTAIRE GLAUQUE IVRAIE DE PERSE
LEGEND A 230 mL/ha + Liquide adjuvant LEGEND B 240 mL/ha avec 30 L/ha d'eau (0,8% v/v)	LEGEND A 290 mL/ha + Liquide adjuvant LEGEND B 300 mL/ha avec 30 L/ha d'eau (1,0% v/v)

Consulter l'étiquette de l'herbicide LEGEND A pour de plus amples détails concernant les doses d'emploi et les directives de mélange.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR:

LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que La Coopérative Interprovinciale Limitée et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. La Coopérative Interprovinciale Limitée ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager La Coopérative Interprovinciale Limitée (NOM DE L'ENTREPRISE) de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI DANS LES RÉGIONS D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Le liquide adjuvant LEGEND B doit être mélangé à l'herbicide LEGEND A pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte et la sétaire glauque dans le blé de printemps et le blé dur dans les régions de l'Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Consulter les sections appropriées de cette étiquette et de l'étiquette de l'herbicide LEGEND A pour de l'information sur les stades de croissance des cultures et des mauvaises herbes, les doses d'emploi, les directives de mélange et d'épandage et les précautions.